Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 950

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La balance faussée

Le nouveau régime financier proposé par le Conseil fédéral est décevant, hélas! et sans surprise. A-t-on même le droit d'être déçu quand on n'espérait guère? Le réflexe européen n'est pas dans la nature de M. Stich; d'ailleurs le gros des troupes et les vieilles gardes de la politique suisse n'allaient pas de l'avant et le chef du Département des finances n'avait donc pas à les suivre: ni le Vorort, ni l'USAM, ni l'Association suisse des banquiers, ni le Parti radical, ni le Parti socialiste, ni l'UDC ne voulaient prendre des risques. Otto Stich ne fut donc pas contraint de forcer sa na-

Mais la prudence n'est pas toujours bonne conseillère. Tel que présenté, le projet du Conseil fédéral est inéquitable. La campagne pour le «non» commence donc, dès maintenant.

Le problème n'est pas celui des vertus fiscales de la TVA opposées à celles de l'Icha. Les modalités techniques de l'imposition indirecte — par paliers ou en une seule prise — sont importantes, certes, mais ne constituent pas à elles seules une politique. La TVA que certains découvrent aujourd'hui avec quelque naïveté néophyte offre un inconvénient et deux avantages.

L'inconvenient et deux avantages.
L'inconvenient, c'est de multiplier les entreprises assujetties à l'impôt et, par conséquent, dans un régime de démocratie directe, de susciter tout autant d'oppositions corporatistes (restaurateurs, coiffeurs, etc). L'avantage premier est d'être le modèle européen; deuxième qualité, qui concerne le ménage helvétique, la TVA, même à un taux réduit, dégage un rendement suffisant pour que soit à disposition une marge de manœuvre qui permette une véritable réforme de la fiscalité et de la politique fédérales.

Un nouveau régime financier, si les mots ont un sens, implique un remodelage de l'impôt fédéral direct et de l'impôt indirect. Or le Conseil fédéral ne l'entend pas ainsi. Ce qu'il propose, c'est un simple aménagement de la fiscalité indirecte, tout en demandant que l'impôt direct, qui a subi quelques retouches en réponse à

l'initiative radicale, soit inscrit définitivement et sans limite de temps dans la Constitution.

Or, cette séparation signifie que les allègements de la fiscalité indirecte seront compensés par de nouvelles charges indirectes. Il y a, dans ce secteur fiscal, transfert de charge; le résultat est une injustice sociale flagrante.

Reprenons!

La classe politique estime que la taxe occulte (Icha frappant les investissements, non remboursable notamment sur les produits exportés) pénalise l'industrie suisse face à la concurrence étrangère. A supprimer donc. Il en coûte 1,8 milliard.

Remarquons d'abord que la priorité absolue accordée à cette mesure n'est pas évidente. Les variations monétaires et la tenue du franc suisse ont plus d'importance que la taxe occulte. Une baisse de 10% du franc suisse dope pour plus de 6 milliards la marge bénéficiaire des produits suisses. En d'autres temps, la surévaluation les a pénalisés pour plus que le handicap de la taxe occulte.

Les quelque deux milliards de perte seront retrouvés par une extension de l'Icha aux agents énergétiques et à divers services. Les consommateurs paieront les allègements offerts à l'industrie d'exportation.

Mais ils n'auront pas la satisfaction de voir l'imposition indirecte étendue à des services de luxe, rétablissant ainsi une certaine progressivité. Ils n'auront pas, en compensation, une réduction de leur imposition directe; les lacunes de la politique sociale, notamment celles de l'inéquitable assurance-maladie ne seront pas corrigées. Le projet subira donc inévitablement les feux croisés d'une partie de la droite et de la gauche. Pour la gauche, le transfert de charges sera un repoussoir; pour la droite, le maintien de l'impôt direct, en l'état, sera inacceptable.

La consultation a fait pourtant apparaître des convergences qui prouvent que l'on pourrait sortir des sentiers

(suite en page 2)

11 mai 1989 Vingt-sixième anı

J.A. 1000 Lausanne 1 1
Hebdomadaire romand V